

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Séance du 31 juillet 2023 à 20 heures

Nombre de conseillers :
11
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un du mois de juillet à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de juillet.

Numéro :
2023-69

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 10

M. Jean DIDIER, Maire	Mme Emmanuelle CHAIX,
M. Alain MOLLARET, 1 ^{er} adjoint	Conseillère
M. Pierre PERSONNET, 2 ^e adjoint	Mme Émeline DUFRENEY,
M. Florian GIRARD, 3 ^e adjoint	Conseillère
Mme Solange GRAND, Maire déléguée	M. Olivier MARTIN, Conseiller
	Mme Corinne CHAUMAZ,
	Conseillère
	M. Paul BONNET, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 0

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de
séance :
Paul BONNET

OBJET : Appellation et périmètres des commissions municipales

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Albiez-Montrond du 2 juin 2020 relative à la composition des commissions municipales,

Considérant les éléments suivants :

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres dans le cadre de la préparation des délibérations.

Le Conseil municipal d'Albiez-Montrond a procédé à la création de six commissions municipales par une délibération du 2 juin 2020, dont il a fixé le périmètre. La vie institutionnelle et le fonctionnement quotidien ont montré qu'il manquait une commission en charge des affaires générales de la commune. Ils ont révélé que certains aspects de la vie sociale de la commune n'étaient pas couverts non plus. Il a également été constaté que la réunion de certaines commissions n'a pas été régulière,

questionnant certains périmètres. De son côté, la commission Budgets/Finances s'est vue confiée le suivi de la mise en œuvre de la délégation de service public Domaine skiable. Dans la perspective de la délégation de service public de l'eau, sa mission de suivi peut être élargie à l'ensemble des contrats de délégation de service public. Les intitulés et périmètres doivent correspondre aux thèmes importants de la vie et de la politique communale. Ils doivent permettre à la population de comprendre plus facilement le fonctionnement des institutions communales afin de pouvoir s'adresser aux interlocuteurs idoines.

À cette fin, il est opportun de redéfinir à la fois les intitulés et les périmètres des commissions municipales. Il appartiendra ensuite aux élus de faire connaître leur souhait d'intégrer telle ou telle commission, étant précisé que chaque élu a l'obligation d'appartenir à au moins une commission.

Les commissions et leur périmètre sont définis comme suit.

<p>Économie et administration générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires municipales générales - Vie démocratique et participation/concertation citoyenne - Suivi financier des contrats de délégation de service public, dont la DSP Domaine skiable - Commande publique - Préparation budgétaire - Suivi budgétaire - Suivi des subventions
<p>Cadre de vie et transition écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme et maîtrise foncière (dont PLU, servitudes) - Consultance - Sécurité (pistes, relations avec les pompiers, ERP) - Travaux publics (Programmation, suivi & visites de chantiers) - Réseaux - Assainissement - Contrat de Rivière - Forêts - Gestion des déchets
<p>Éducation, solidarité, vie et action sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - École - Structure multi-accueil - Transports scolaires - Vie associative - Action sociale - Personnels communaux
<p>Développement touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'animation - Promotion de la commune et de son domaine - Coordination de la politique communale avec les partenaires (OTI, SIVAV, SPM) - Fleurissement - Signalétique - Communication (site Internet, Gazette, Illiwap) - Marché hebdomadaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ABROGE la délibération du 2 juin 2020,
- DECIDE la création de quatre commissions dont les intitulés et périmètres figurent dans le tableau ci-dessus,
- MODIFIE l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil municipal en conséquence.

Vote des conseillers-											
Pour	10	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	-										
Abstention	-										
		Jean DIDIER	Alain MOLLARET	Pierre PERSONNET	Florian GIRARD	Solange GRAND	Emmanuelle CHAIX	Emeline DFRENEY	Olivier MARTIN	Corinne CHAUMAZ	Paul BONNET

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 31 juillet 2023

Monsieur le Maire
Jean DIDIER



Monsieur le Secrétaire de
séance
Paul BONNET



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 03.08.2023

Publié le : 03.08.2023